

*Compte rendu de la réunion du Conseil municipal
de la Commune de LOURNAND du 27 novembre 2025*
(Convocation du 21 novembre 2025)

Présents : Marjorie Dumontoy, Julien Paillart, Jean-Pierre Guillemin, Hector Abitbol, Laëtitia Chocat-Payet, Juliette Grolée.

Absents : Camille Tramard (pouvoir à Jean-Pierre Guillemin), Jacques Duplessis (pouvoir à Hector Abitbol), Florent Maurin (pouvoir à Juliette Grolée).

Secrétaire de séance :

Madame le Maire précise qu'il convient de rajouter un point à l'ordre du jour : mise en place d'un SIG via l'ATD71.

Début séance : 18h40

1. Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 30 octobre 2025.

Le compte rendu de la séance du 30 octobre 2025 est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

2. Etat d'assiette 2026 - ONF

Madame le Maire présente à l'ensemble du Conseil les parcelles proposées par l'Office National des forêts pour les coupes d'affouage 2026.

Il est proposé d'inscrire à l'état d'assiette la parcelle 33a d'une surface de 2.86 Ha et de reporter la parcelle 13 d'une superficie de 2.93 Ha sur l'année 2027.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des présents et représentés, l'état d'assiette 2026 de l'office national des forêts.

Madame le Maire précise que le tirage au sort des parcelles soumises à l'affouage 2025 se déroulera se déroulera le vendredi 28 novembre à 17h00.

3. Emprunt pour les travaux communaux.

Madame le Maire rappelle que, compte tenu du montant des travaux engagés (63 165 €) ainsi que des achats d'investissement déjà réglés ou prévus au budget et financés par emprunt (35 000 €), soit un total de 98 165 €, il est nécessaire de contracter un emprunt.

Deux propositions de financement sont présentées : l'une pour 80 000 € et l'autre pour 100 000 €, chacune sur une durée de 10 ans, proposées par le Crédit Agricole et la Caisse d'Épargne.

Madame le Maire indique qu'au regard des dépenses à couvrir, elle propose d'opter pour un emprunt de 100 000 €. Julien Paillart s'oppose à ce montant et propose de limiter l'emprunt à 80 000€. Madame le Maire précise que la trésorerie actuelle de la commune ne permet pas d'assumer les dépenses d'investissement sans recourir à un emprunt adapté.

Julien PAILLART rappelle qu'une demande de fonds de concours d'un montant de 37 992,43 € a été votée par Le Conseil Municipal lors de sa séance du 30 octobre et sera adoptée par le Conseil Communautaire lors de sa prochaine séance, en décembre 2025.

Madame le Maire précise qu'au vu de la date du Conseil Communautaire, le versement de ce fond de concours sera pour l'année 2026 et qu'il ne peut pas être comptabilisé sur l'exercice 2025.

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve l'emprunt de 100 000 € auprès de la Caisse d'Épargne, au taux de 3,30 % avec remboursement trimestriel, par 8 voix pour et 1 voix contre (Julien Paillart).

4. Vote du RPQS 2024.

Madame le Maire présente au Conseil le rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau, établi à partir des éléments transmis par le délégataire Suez.

Comme chaque année, il appartient au Conseil de se prononcer sur l'adoption de ce rapport pour l'exercice écoulé.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents et représentés le rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau.

5. Chapelle de Collonges – résultat de l'appel d'offre

Juliette Grolée rend compte de la réunion avec Madame Hélène Rebillard (Architecte et Maitre d'œuvre) et l'association Lournand Notre Patrimoine pour la présentation des offres de prix pour la réalisation des travaux de la Chapelle de Collonges.

Le chantier a été séparés en 3 lots :

Lot 1 : Maçonnerie (3 candidats)

Lot 2 : Charpente (3 candidats)

Lot 3 : Couverture (1 candidat)

Le rapport d'analyse des offres montre que L'entreprise Jeandin propose l'offre la plus avantageuse pour les lots 1 et 2.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents et représentés le choix de l'entreprise Jeandin pour la réalisation des lots 1 et 2 (26 667 euros) et le choix de l'entreprise Barberot pour la réalisation du lot 3 (24 496 euros).

Madame Le Maire rappelle que l'association Lournand Notre Patrimoine a collecté 45 000 euros pour financer le projet et qu'une demande complémentaire de subvention est en cours.

6. Demande d'accès SIG – ATD71

Madame le Maire informe les membres du Conseil que, la commune étant adhérente à l'Agence Technique Départementale 71, celle-ci propose gratuitement l'accès au système d'information géographique X'Map. Ce dispositif permettra à la commune de visualiser, via un logiciel dédié, l'ensemble du territoire communal : cadastre, réseaux (assainissement, eau potable, électricité), servitudes ainsi que les différentes zones réglementaires (zone de montagne, Natura 2000, protection

des bâtiments historiques). Cet outil facilitera notamment le traitement des demandes d'urbanisme émanant des notaires et autres intervenants.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents et représentés la demande d'accès au SIG de l'ATD71 par le logiciel X'Map.

7. Questions diverses

- Le lavoir de Collonges présente des défauts d'étanchéité au niveau de la charpente. Juliette Grollée a sollicité l'entreprise Liodenot pour un devis
- Appel à projet du Département, dépôt des dossiers avant le 31/12/2025. Juliette Grolée présentera au prochain conseil un projet de demande de subvention. Plusieurs projets peuvent être concernés : aménagement du Bourg, réfection des murs de soutènement, réfection de voirie.
- Demande de DETR, date limite de dossiers 15/06/2025.
- Commande a été faite auprès de l'Amicale des parents pour les colis de Noël des ainés. Distribution à partir du 9 décembre.
- La commission de contrôle de la liste électorale se réunira le 16 décembre à 17h00.
- Rappel aux habitants : la date limite pour s'inscrire sur la liste électorale est le 6 février 2026.
- La mairie sera fermée au public à compter du 24 décembre. Réouverture le mardi 6 janvier 2026 à 8h30.

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 23h00.

